



Santé
Canada Health
Canada

Botulisme- Guide pour les professionnels de la santé

Juillet 2020

Mise à jour : avril 2022



Canada 

Santé Canada est le ministère fédéral responsable d'aider les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur état de santé. Santé Canada s'est engagé à améliorer la vie de tous les Canadiens et à faire du Canada l'un des pays où les gens sont le plus en santé au monde, comme en témoignent la longévité, les habitudes de vie et l'utilisation efficace du système public de soins de santé.

Also available in English under the title:
Botulism – Guide for Healthcare Professionals

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Santé Canada
Indice de l'adresse 0900C2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : 613-957-2991
Sans frais : 1-866-225-0709
Télééc. : 613-941-5366
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2022

Date de publication : avril 2022

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Cat. : H164-298/2022F-PDF
ISBN : 978-0-660-42849-9
Pub. : 210781

Les travailleurs de la santé doivent aviser les autorités locales et/ou provinciales de la santé publique lorsqu'ils soupçonnent un cas de botulisme. Le document Botulisme – Guide à l'intention des professionnels de la santé est destiné aux travailleurs de la santé et aux établissements/organisations qui fournissent des soins de santé, y compris les hôpitaux et les pharmacies d'hôpitaux, les fournisseurs de services de santé communautaires et les services d'urgence préhospitaliers. Le Service de référence sur le botulisme pour le Canada reçoit des échantillons à analyser des laboratoires hospitaliers et provinciaux.

Coordonnées

Service de référence sur le botulisme au Canada :
Laboratoire 613-957-0885, en semaine entre 8h à 16h
Consultation pour l'analyse d'échantillons cliniques ou alimentaires 613-296-1139, en semaine entre 8h à 16h

Les échantillons doivent être reçus du lundi au vendredi entre 9h00 et 16h00. Ne soumettez pas d'échantillons qui pourraient arriver un week-end ou un jour férié, ou après les heures normales de travail.

Veillez imprimer et remplir le formulaire [Demande de tests diagnostiques au SRB](#).

Veillez envoyer les échantillons par un service de livraison de colis à l'adresse suivante :

Service de référence sur le botulisme
Santé Canada, Centre de recherches Banting
251, Promenade Sir Frederick Banting, Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Programme d'accès spécial 613-941-2108

Veillez nous fournir votre numéro de suivi par téléphone dès que l'envoi est confirmé.

Il incombe à l'expéditeur de s'assurer que les échantillons arrivent au bon endroit. Étant donné que certains messagers aériens n'expédient les échantillons que jusqu'à l'aéroport d'Ottawa, vous pourriez devoir prendre des dispositions pour qu'une entreprise de livraison de colis ramasse les échantillons à l'aéroport et les livre à notre établissement.

Le botulisme est une maladie neuroparalytique rare causée par une neurotoxine qui est produite par la bactérie *Clostridium botulinum*. Le botulisme se développe si une personne ingère la toxine ou si l'organisme se développe dans les intestins ou dans les plaies et que la toxine est libérée. Il existe quatre principales formes de botulisme : le botulisme d'origine alimentaire, le botulisme infantile, le botulisme par colonisation intestinale et le botulisme contracté par blessure.

Le **botulisme d'origine alimentaire** résulte de la consommation d'aliments ou de boissons contenant la toxine préformée. Dans le cas du botulisme d'origine alimentaire, les symptômes commencent généralement de 12 à 36 heures après la consommation d'aliments contaminés, mais ils peuvent aussi se manifester dès 6 heures ou jusqu'à 10 jours. Les symptômes peuvent d'abord comprendre des vomissements et/ou de la diarrhée et sont suivis d'une ou de plusieurs des symptômes suivants : ptosis (affaissement des paupières), des troubles de la vue, pupilles dilatées et fixes, dysphagie (difficulté à avaler), sécheresse de la bouche et dysphonie (difficulté à parler). Ces symptômes peuvent s'étendre à une paralysie flaccide symétrique descendante chez une personne alerte et afebrile. La constipation est un symptôme courant plus tard au cours de la présentation. Le taux de décès est d'environ 5 p. 100

Le **botulisme infantile** touche les nourrissons de moins d'un an, la plupart des cas se produisant entre six semaines et six mois. Ce type de botulisme résulte de l'ingestion de spores qui germent dans l'intestin et produisent des bactéries qui libèrent des toxines. Les symptômes cliniques commencent par la constipation et peuvent comprendre la perte d'appétit, une faiblesse généralisée, des pleurs faibles, un faible réflexe de succion, un ptosis, des pupilles faiblement réactives, une déconjugaison axiale des yeux, une expression faciale atténuée, la somnolence, une diminution du tonus du sphincter anal, une hypotonie et une perte importante de contrôle de la tête.

Le **botulisme de colonisation intestinale chez l'adulte** se produit lorsque *C. botulinum* germe et produit des toxines dans le système digestif. Cette forme de botulisme touche les adultes dont l'anatomie et la microflore gastro-intestinales ont été altérées en raison d'antécédents de chirurgie intestinale, de maladie intestinale inflammatoire ou d'exposition à des agents antimicrobiens.

Le **botulisme contracté par blessure** survient lorsque la bactérie *C. botulinum* infecte une blessure et y produit une toxine. Les symptômes de ce type de botulisme sont semblables à ceux du botulisme d'origine alimentaire (à l'exception des vomissements et de la diarrhée). La présence d'une blessure est également une indication utile. Les cas de botulisme contracté par blessure peuvent résulter de la contamination d'une blessure par le sol, du gravier ou l'injection de drogues illicites.

Confirmation en laboratoire

La confirmation en laboratoire du botulisme d'origine alimentaire est établie par la constatation de la présence de la toxine botulinique dans le sérum, les selles, le liquide d'aspiration gastrique, les aliments en cause, ou par une culture de la bactérie *C. botulinum* des selles ou de l'aspiration gastrique. L'identification des organismes dans un aliment présumé est utile, mais pas à des fins diagnostiques, car les spores de la bactérie *C. botulinum* sont omniprésentes dans l'environnement. Une personne peut recevoir un diagnostic de botulisme d'origine alimentaire si elle a consommé un aliment lié à un cas de botulisme confirmé en laboratoire. Le diagnostic de botulisme intestinal est établi par l'identification d'organismes ou de toxines de *C. botulinum* dans les selles d'un patient sur une période prolongée de plusieurs jours ou semaines, combinée à l'absence d'aliments toxiques. Le botulisme de plaie est diagnostiqué par des signes d'une plaie combinée à la détection d'une toxine dans le sérum ou par une culture positive de la bactérie *C. botulinum* de tissus prélevés sur la blessure.

D'autres maladies et pathologies telles que le syndrome de Guillain-Barré, les accidents vasculaires cérébraux et la myasthénie grave peuvent produire des symptômes similaires à ceux du botulisme.

Soutien fédéral

La gestion d'un cas soupçonné de botulisme fait intervenir des professionnels de la santé et des responsables provinciaux et fédéraux de la santé publique. La gestion fédérale implique le Service de référence sur le botulisme (SRB) de Santé Canada pour le Canada et peut impliquer le Programme d'accès spécial (PAS) de Santé Canada.

Le SRB du Canada, établi en 1974, offre le soutien suivant :

- Aider les médecins et les ministères provinciaux de la Santé lorsque l'on soupçonne le botulisme;
- Examiner les aliments suspects et les échantillons cliniques soumis par les laboratoires de l'hôpital et de la province aux fins d'analyse;
- Alerter rapidement les organismes responsables lorsque des aliments commerciaux sont en cause;
- Maintenir des cultures de référence de *C. botulinum*;
- Assurer la liaison avec les centres qui ont des intérêts et des responsabilités semblables au Canada et à l'étranger.

Le PAS peut fournir un accès d'urgence à des médicaments non autorisés et non commercialisés à des professionnels individuels qui traitent un patient souffrant d'une maladie grave ou pouvant s'avérer mortelle lorsque les traitements traditionnels ont échoué, ne conviennent pas ou ne sont pas offerts. Le PAS autorise un fabricant à vendre un médicament qui ne peut autrement être vendu ou distribué au Canada.

La procédure pour les travailleurs de la santé et les établissements/organisations qui fournissent des soins de santé varie d'une province à l'autre. Veuillez vérifier, auprès du Bureau du médecin hygiéniste en chef, les exigences provinciales en matière de rapports.

Enquête en laboratoire

Voici la marche à suivre pour soumettre des échantillons de laboratoire au SRB à Ottawa. Communiquer avec un membre du SRB lorsqu'un cas de botulisme est soupçonné pour :

- Discuter de la présentation clinique du cas suspect de botulisme en vue d'appuyer le diagnostic;
- Prendre des dispositions concernant le transport des aliments suspects et des échantillons cliniques à Ottawa pour l'analyse en laboratoire.

Il faut prélever les échantillons cliniques avant d'administrer l'antitoxine botulique. Les échantillons d'aliments peuvent être des restes de table ou des contenants non ouverts. Pour les aliments commerciaux, récupérer l'étiquette, le numéro de lot du fabricant, les codes estampés sur la canette ou l'emballage, etc.

Les échantillons cliniques acceptés pour fins d'analyse comprennent :

- Échantillons de matières fécales (environ 10 g si disponibles);
- liquide de lavement;
- Contenu gastrique (ajusté à un pH d'environ 6,0 avec du NaOH 1N, si possible);
- Sérum (de 20 ml de sang prélevé avant l'administration de l'antitoxine);
- lorsqu'un cas de botulisme infantile est soupçonné, les selles du nourrisson constituent la matière essentielle à l'analyse. La constipation étant un symptôme courant, des morceaux de couches souillées, un écouvillon rectal, 2 ml de sérum ou une combinaison d'échantillons peuvent être soumis, au besoin.

Après avoir prélevé l'échantillon, mais avant de l'expédier, assurez-vous que l'échantillon est conservé dans un réfrigérateur à 4 °C. Expédiez les échantillons dans un récipient primaire étanche à l'eau, dans un récipient secondaire étanche à l'eau, avec suffisamment de matériau absorbant entre les deux contenants pour absorber tout le contenu du récipient primaire¹. La méthode privilégiée pour conserver le matériel est de le refroidir plutôt que de le congeler (c.-à-d., en ajoutant des sacs réfrigérants commerciaux dans le colis). Veuillez imprimer et remplir le formulaire [Demande de test diagnostiques au SRB](#) et l'inclure dans l'envoi avec votre échantillon. Après l'envoi de l'échantillon, le SRB doit être informé du moment prévu de son arrivée. Voir les coordonnées au début du présent document.

¹ Les échantillons qui peuvent contenir de la neurotoxine botulinique ou des organismes viables (y compris les spores) devraient être expédiés conformément à l'instruction TC-125-1B sur le transport des marchandises dangereuses.

Antitoxine botulinique

L'antitoxine botulique thérapeutique est approuvée pour le traitement des cas de botulisme au Canada.

- BAT[®] [Botulism Antitoxin Heptavalent (A, B, C, D, E, F, G) – (Equine)] fabriqué par Emergent Biosolutions Canada Inc. (anciennement Cangene Corporation)

L'utilisation de l'antitoxine thérapeutique spécifique contre le botulisme infantile n'est pas approuvée au Canada et n'est actuellement disponible que par l'entremise du PAS :

- BabyBIG[®], une immunoglobine du botulisme (BIG-IV) (d'origine humaine) administrer par intraveineuse aux patients en pédiatrie âgés de moins d'un an, disponible auprès du « Infant Botulism Treatment and Prevention Program (IBTPP) du California Department of Public Health (CDPH) ».

Le produit BAT[®] est conservé partout au pays, soit dans un dépôt provincial, soit par le Système de la réserve nationale d'urgence (SRNU) de l'Agence de la santé publique du Canada.

Si le produit BabyBIG[®] est requis, il doit être demandé pour chaque patient au Programme de traitement et de prévention du botulisme infantile du « California Department of Health Services » au 510-231-7600.

Les fabricants de BabyBIG[®] n'autorisent pas les commandes préalables de leurs produits; par conséquent, le médecin demandeur doit également présenter une demande au PAS pour obtenir l'accès :

- Le médecin doit remplir un [formulaire de demande du PAS](#), et le télécopier immédiatement au 613-941-3194.
- Pour éviter les retards, toutes les sections du formulaire doivent être remplies correctement, et il est **recommandé** de faire un suivi par téléphone au bureau du SAP au 613-941-2108.
- Si un cas se présente un soir de semaine, une fin de semaine ou un jour férié, l'agent de garde du SAP peut être joint par téléphone au 613-941-2108 (appuyez sur le 0). Le médecin demandeur doit être prêt à fournir les renseignements du formulaire à l'agent de garde, puis à faire un suivi le jour ouvrable suivant avec une copie du formulaire rempli. Le PAS autorisera le « California Department of Health Services » à expédier BabyBIG[®] à l'hôpital.

Le PAS autorisera ensuite le « California Department of Health Services » à expédier le BabyBIG[®] à l'hôpital.

Références

- [Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, Division de la santé publique](#)
- [Modalités canadiennes d'intervention lors de toxi-infection d'origine alimentaire \(MITIOA\), 2010 en cas d'éclosion multi-juridictionnelle](#)